

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze octobre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Christine NIVOU, 1^{ère} Vice-présidente :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 24

Pouvoirs : 6

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 24

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Olivier CADIER,
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Etienne PIERRE,
André FELIX suppléant,
Gérard GOZZI,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO suppléant,
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR,
Patricia MORHET-RICHAUD,

Christine NIVOU,
Jean-Louis PELLOUX suppléant,
Jean-Louis REY,
Francis RIEU suppléant,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante,
Auguste TRUPHEME suppléant,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Bruno LAGIER à Patricia MORHET-RICHAUD, Jean-François SIAUD à Jean-Pierre BUIX, Anne-Marie GROS à Jean-Louis PELLOUX suppléant, Gérard AZIBI à Christine NIVOU, Bernard ILLY à André AUBERIC, Claude REYNARD à Catherine VESPIER

Excusés(es)

Jean BESSON, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Jacques ESTEVE, Michèle EYBALIN, Albert MOULLET, Christine PRIOTTO, Hervé RASCLARD, Anne-Marie REME-PIC, Nicolas ROSIN

Objet : Participation financière à l'aménagement des locaux du SMBP.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales loue ces locaux à la Mairie de Sahune.

Il a été prévu au budget 2008 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales une somme de 1000€ pour l'installation d'un store extérieur au niveau de l'accueil. Ce bureau étant largement exposé au soleil, les températures y deviennent très vite insupportables.

Le montant des travaux réalisés par la Mairie de Sahune pour l'aménagement de ce local a été inférieur au montant prévu.

La Mairie de Sahune propose donc au SMBP de prendre en charge l'installation du store sur son reliquat de 500.51€, moyennant une participation financière du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

En effet, après consultation, le devis obtenu par la Mairie de Sahune pour une telle installation est d'un montant de 1013€ HT. Il resterait donc à la charge du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales la somme de 512.49€.

Le Président propose au comité syndical de signer une convention avec la Mairie de Sahune afin de participer financièrement à l'installation du store.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD
Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU